

Prescription d'exécution AFBJ pour les Juniors D Promotion

1. Généralités

Les matchs de cette catégorie sont joués exclusivement dans le cadre du football juniors D selon prescriptions et règlements ASF/AFBJ de cette catégorie. Les clubs participants sont invités à remplir les critères suivants concernant l'organisation des compétitions et de l'entraînement :

- les équipes doivent être entraînées et dirigées par un entraîneur formé qui est au minimum en possession du diplôme C et un assistant (avec au minimum le diplôme football des enfants). Dérogation exceptionnelle autorisée par le Directeur Technique AFBJ et lié aux dates et engagement à un cours de Formation.
- au minimum trois entraînements par semaine devraient avoir lieu.
- les entraîneurs doivent suivre les cours de formation continue obligatoire (FOD – Football Organisation Démonstration) organisés par le directeur technique de l'AFBJ.
- tous les matchs de championnat de cette catégorie doivent être dirigés par des directeurs de jeu formés et se conformer aux directives pour l'organisation des compétitions AFBJ/ASF.
- les directeurs de jeu doivent annoncer les résultats par Swiss Football Phone tout de suite après la fin du match et envoyer les rapports de match

2. Juniors D Promotion Groupe 1 / M13

L'AFBJ organise un championnat sur toute l'année selon les critères définis par le directeur technique de l'AFBJ et la commission technique «football de base». En principe, chaque sous-association devrait être représentée dans ce championnat avec au minimum une équipe. Les candidatures pour la participation à ce championnat sont à adresser au directeur technique de l'AFBJ. La qualification au championnat dépend des critères de candidature suivants:

- le club concerné doit être représenté avec une équipe propre ou dans le cadre d'un groupement dans le football Elite juniors (M14 - M15 et/ou M16).
- Selon les prescriptions de jeu de l'ASF et des sélections, le championnat se déroulera à 9 joueurs durant le 1^{er} tour et à 11 pour le second tour. Cette prescription n'est valable que pour les équipes évoluant dans le groupe 1 JD Promotion AFBJ.
- en plus des critères définis sous «Généralités» le club concerné doit remplir les critères de formation définis par le directeur technique AFBJ (voir point 1).
- Les M13 promotion groupe 1 ne participent plus au tournoi en salle organisé par l'AFBJ, ils sont remplacés par leur équipe juniors D promotion Gr.2.

3. Juniors D promotion groupe 2 / M12

L'AFBJ organise, à titre de projet pilote, un championnat annuel des Juniors D promotion M12 « Agreement » pour les clubs qui participent au championnat M13 / groupe 1 (voir point 1). Conditions, seuls des joueurs 1^{ère} année JD et plus jeunes peuvent y participer. Un « Agreement » concernant les conditions est mis en place d'entente avec le directeur technique de l'AFBJ, et son bon fonctionnement sera contrôlé en plus par les responsables techniques des clubs concernés. La participation au championnat est soumise aux critères fixés par le directeur technique AFBJ. (Des cartes blanches dans cette catégorie seront autorisées avec l'accord du DT AFBJ). Les modifications des règles « Agreement » doivent être soumises et acceptées lors des séances U12 Agreement mises en place par le Directeur Technique AFBJ. Les équipes M12 participant à ce championnat ont l'obligation de participer au tournoi en salle JD Promotion organisé par l'AFBJ selon instructions à recevoir à la fin du tour d'automne.

4. Juniors D promotion groupes 3 – 4

L'AFBJ organise chaque printemps un championnat supplémentaire juniors D promotion pour les meilleures équipes D des sous-associations. Les participants au tour de printemps sont déterminés par le ressort technique de l'AFBJ sur recommandation du ressort football de base de l'AFBJ. Ce sont des équipes ayant participé au championnat groupe 1 de leur sous-association (1 seul groupe fort par sous-association). Les sous-associations déposent les propositions auprès du président du ressort football préformation du « football de base » de l'AFBJ jusqu'au 15 novembre. La participation à ce championnat est soumise aux critères définis par le directeur technique de l'AFBJ.

Ittigen, le 11.07.2011

Directeur Technique AFBJ

Administrateur AFBJ

Bertrand Choffat



Marco Prack

